



Problème de partage de biens

Par **lexa75_old**, le **18/06/2007** à **14:09**

Bonjour,

mon ex petite amie (Pacsée) qui n'habite plus dans mon appartement depuis 1 an et demi, désire récupérer des biens qu'elle n'avait pas pris lors de son départ (table, miroir,...). Communiquant par email, elle m'indique qu'elle sera chez moi à une certaine date et que si je n'ouvre pas un huissier se tiendra à sa disposition. Cela me paraît invraisemblable mais pourriez-vous me renseigner sur le sujet ?

Un grand merci à votre site car étant actuellement étudiant je n'ai pas vraiment pas les moyens de m'offrir une consultation juridique payante.

Très cordialement,

Lexa75

Par **hanan**, le **18/06/2007** à **17:35**

bonjour,

c'est dommage de pouvoir en arriver là, mais elle a effectivement le droit de récupérer ses biens, que vous ne pouvez pas garder sans risque...

Un huissier n'est pas nécessaire, si cela peut se faire entre vous à l'amiable, mais il peut en être requis un si auparavant elle a déposer plainte contre vous, ou si elle fait l'objet de

dettes...

mais à mon humble avis, ceci n'est dit que pour vous faire peur...

Cordialement